



# Commune info

Mairie de CHAUCENNE

Septembre 2025

## Erratum fleurissement

Dans notre dernier N° de commune info, nous vous informions du fleurissement du village par Alexandre. Même si ce dernier fait beaucoup pour l'embellissement de notre village, le fleurissement du juin est une initiative du Comité des Fêtes.

Nous remercions chaleureusement tous ses membres pour cette action qui apporte des couleurs à notre commune.



Dans ce numéro...

Bibliothèque municipale Rue des Jardins	1
Plan Communal de Sauvegarde	2
Plan Communal de Sauvegarde CCAS	3
Comité des fêtes CCAS	4



## Bibliothèque municipale



La bibliothèque rouvre ses portes dès le

**Lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025**

En route vers de nouvelles aventures

Venez découvrir toutes les nouveautés

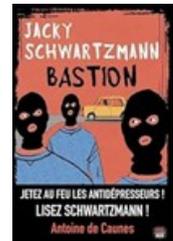
Petite-enfance



BD



Romans adultes



Les horaires restent inchangés

Lundi de 16h30 à 19 h

Samedi de 10h30 à 11h30

Fermeture : petites vacances scolaires



## Travaux rue des Jardins

Attendu patiemment par ses riverains depuis un long moment, la rue des jardins va subir un petit lifting bienvenu. En effet Grand Besançon Métropole, dans le cadre de sa compétence voirie, va procéder en deux étapes à la réfection de cette chaussée. Dans un premier temps, la surface sera *décroulée* afin de rétablir la planéité et permettre d'ajuster les regards de collecte des eaux superficielles. Ensuite la deuxième intervention, certainement une dizaine de jours plus tard, portera sur la pose d'un revêtement perméable définitif. Rappelons que seule une partie de la rue des Jardins fait l'objet des travaux, du numéro 6 jusqu'au carrefour avec la Grande rue. Les travaux d'entretien de voirie réalisés sous maîtrise d'œuvre de GBM et financés également par l'agglomération proviennent de l'enveloppe de secteur constituée des redevances voirie communales. Chaque année, cette enveloppe fait l'objet d'une concertation entre commune du secteur pour une équitable répartition dans le temps.

## ***Plan Communal de Sauvegarde (PCS)***

Il s'agit d'un outil élaboré à l'échelle communale, sous la responsabilité du Maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

### **Deux critères définissent le risque majeur :**

- Une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- Une importante gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Le PCS définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Le PCS est adapté aux moyens dont dispose la commune. Il comprend :

- Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)
- Le diagnostic des risques et des vulnérabilités locales (Arrêté préfectoral).
- L'organisation assurant la protection et le soutien de la population qui précise les dispositions internes prises par la commune afin d'être en mesure à tout moment d'alerter et d'informer la population et de recevoir une alerte émanant des autorités. Ces dispositions comprennent notamment un annuaire opérationnel et un règlement d'emploi des différents moyens d'alerte susceptibles d'être mis en œuvre.

Les éléments nécessaires à l'organisation des secours et au déclenchement de l'alerte à la population sont contenus dans les documents suivants :

DDRM – Dossier Départemental des Risques Majeurs. Le préfet consigne dans ce dossier les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs du département.

Risques naturels (inondation, mouvement de terrain, risque sismique, risque radon).

Risques technologiques (production, transformation, stockage, distribution de matières chimiques ou pétrolières)

Le Maire a la responsabilité d'élaborer ce plan qui contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées.

### **DICRIM — Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**

À l'initiative du Maire, ce document doit permettre au citoyen de connaître les dangers auxquels il est exposé, les dommages prévisibles, les mesures préventives qu'il peut prendre pour réduire sa vulnérabilité, ainsi que les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics.

Les élus du conseil municipal sont identifiés comme personnes ressources dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde. Le territoire de la commune est divisé en sept secteurs placés sous la responsabilité d'un binôme d'élus.

Les missions dévolues au binôme sont les suivantes :

#### Avant la crise :

Prendre connaissance des documents constituant le DDRM, le DICRIM et le PCS.

Prendre connaissance de la liste des habitants de son secteur.

Tenir à jour la liste des habitants et de leurs éventuelles difficultés (personne seule, mobilité réduite...).

Les personnes qui le souhaitent peuvent demander leur inscription sur le registre nominatif des personnes fragiles et isolées à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels (canicule, ...).

Cette démarche est facultative et volontaire.

---

## **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

---

### Pendant la crise :

En cas d'activation du PCS, alerter la population, l'informer sur les « bons gestes » à faire, recenser les personnes présentes sur le secteur, les dommages aux personnes et aux biens.

Rendre compte et se mettre à disposition de l'autorité coordonnatrice.

### Après la crise :

Informers, accompagner le retour à la normalité (retour sur les lieux d'habitation), après autorisation de l'autorité.

Le risque majeur identifié par la préfecture pour la commune de Chau-cenne est le risque sismique, zone 2/5, risque faible.

D'autres risques existent, sans être qualifiés de majeur :

Feux de forêt (risque faible à modéré)

Risque radon (risque moyen 2/3)

Retrait gonflement des argiles (risque moyen 2/3)

Il n'y a pas de risque technologique identifié sur la commune de Chau-cenne.

Le PCS est activé par les autorités (préfecture, mairie, services de secours) suite à la survenue d'un évènement majeur sur la commune (séisme, inondation de grande ampleur, canicule ...), présentant des risques importants pour la population et/ou les biens.

Ces documents sont consultables en mairie et sur le site internet de la commune.



---

## **CCAS—Activités : Atelier mémoire**

---

Vu le succès rencontré en 2024/2025, il a été décidé à l'unanimité de prolonger cette activité sur 2025/2026.

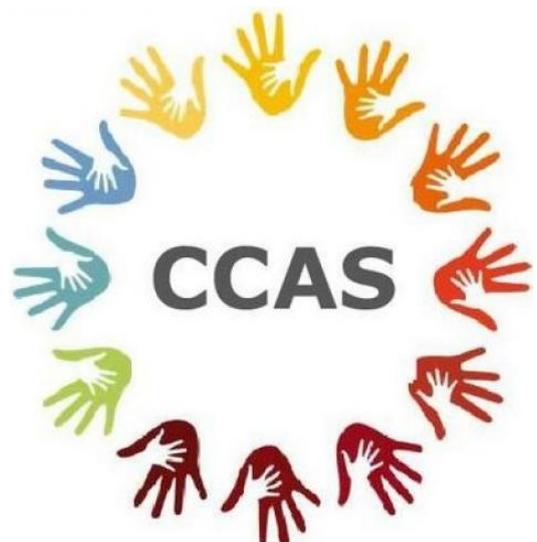
Mesdames GAVIGNET Monique et GLOANEC Marie-Claire de l'association Agir Solidarité Franche-Comté continueront à animer cette activité un jeudi après-midi de 14h30 à 16h30 par mois soit :

- Jeudi 18 septembre 2025
- Jeudi 16 octobre 2025
- Jeudi 20 novembre 2025
- Jeudi 18 décembre 2025

Les dates suivantes seront fixées ultérieurement.

Une contribution de 15,00 € pour l'année sera demandée à chaque participant lors de la première séance.

Venez nombreux.



## Comité des fêtes

Conformément à ce qui a déjà été indiqué dans le commune-info de juillet, le vide-greniers aura lieu dans la Grande rue, de l'intersection avec la rue des Barrots à l'intersection avec la RD8.

Le tarif reste fixé à 2,50€ / mètre sans véhicule. Certains emplacements peuvent accueillir un véhicule moyennant une contribution de 12€.

Le bulletin d'inscription est disponible sur le site de la commune de Chauenne. Il reste encore des emplacements disponibles.

Restauration rapide et buvette sur place. Cette année encore un service particulier est proposé aux exposants : il leur est possible de réserver des "plateaux – repas" qui leur seront livrés sur leur stand.

L'exposition **TALENTS CHAUCENNOIS** se tiendra ce même jour dans la salle des fêtes et mettra à l'honneur les créations de plusieurs habitants de notre village.

Nous vous espérons nombreux lors de cette manifestation.



## CCAS et Comité des Fêtes

### SAISON 2025/2026 «PILATES» (SALLE DES FÊTES DE CHAUCENNE)

J' PEUX PAS  
J'ai pilates



#### Le CCAS de Chauenne reconduit l'activité « PILATES »

**TOUS LES MARDIS à partir du 16/09 DE 14 H à 15 H (HORS VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FERIES)**

Pour tous renseignements (date début de l'activité, inscription, coût, etc...) contacter :

Mme MERGER Yolande – Tél : 06 63 44 89 28 OU Mme CRELIER Marie-Claire – Tél : 07 87 18 61 40



#### Le COMITE DES FETES de Chauenne propose à compter du 8 septembre des cours de «PILATES »

**TOUS LES LUNDIS DE 20H30 à 21h30 (HORS VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FERIES)**

Pour tous renseignements (coût, bulletins d'inscription, etc...) contacter :

Mme MERGER Yolande – Tél : 06 63 44 89 28 OU Mme HENRIET Isabelle – Tél : 07 68 11 25 72



**Nous attendons vos réponses rapidement et vous espérons nombreux.**

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le site de la commune: <https://chauenne.org/>

Mairie de Chauenne - 21, grande rue 25170 Chauenne • Tel.: 03 81 55 03 30 • 09 67 33 78 38 • [www.chauenne.org](http://www.chauenne.org)

Heures d'ouverture : lundi et mercredi de 13 h 30 à 18h

## Supplément du n°109

### Transports scolaires 2025 - 2026

Collège Pompidou (Pouilley-les-Vignes)

Lycée Jules Haag (Besançon)

#### Diabolo 240

##### ► Chauenne • Pelousey

Aller	Diabolo 240 du lundi au vendredi
Chauenne Trois Charmes	8:00
Chauenne Les Barrots	8:01
Chauenne Atribus	8:03
Pelousey Mairie	8:08
Pelousey Champ Pusy	8:10
Collège Pompidou	8:15

Retour	Diabolo 240		
	mer.	lundi jeudi	mardi vendredi
Collège Pompidou	12:35	16:10	17:05
Pelousey Champ Pusy	12:40	16:15	17:10
Pelousey Mairie	12:42	16:17	17:12
Chauenne Trois Charmes	12:47	16:22	17:17
Chauenne Les Barrots	12:49	16:24	17:19
Chauenne Atribus	12:50	16:25	17:20

#### Diabolo 201

##### ► Chauenne • Pelousey • Pouilley-les-Vignes • Pôle Temis

Aller	Diabolo 201 du lundi au vendredi
Chauenne Trois Charmes	6:45
Chauenne Les Barrots	6:48
Chauenne Atribus	6:52
Pelousey Vert Village	6:54
Pelousey Mairie	6:56
Pelousey Chêne Béni	6:58
Pelousey Lotissement	6:59
Pelousey Champ Pusy	7:01
Pouilley-les-Vignes Groupe Scolaire	7:04
Pouilley-les-Vignes Salle des Fêtes	7:06
Pouilley-les-Vignes Calvaire	7:08
Pouilley-les-Vignes Grosse Aige	7:10
Besançon Pôle d'échanges Temis	7:28
Besançon Jules Haag	7:35

Retour	Diabolo 201	
	mercredi	lun. mar. jeu. ven.
Besançon Jules Haag	12:15	18:15
Besançon Pôle d'échanges Temis	12:30	18:30
Pouilley-les-Vignes Grosse Aige	12:40	18:40
Pouilley-les-Vignes Calvaire	12:42	18:42
Pouilley-les-Vignes Salle des Fêtes	12:44	18:44
Pouilley-les-Vignes Groupe Scolaire	12:46	18:46
Pelousey Champ Pusy	12:48	18:48
Pelousey Chêne Béni	12:49	18:49
Pelousey Lotissement	12:50	18:50
Pelousey Mairie	12:52	18:52
Pelousey Vert Village	12:56	18:56
Chauenne Trois Charmes	12:58	18:58
Chauenne Les Barrots	13:02	19:02
Chauenne Atribus	13:05	19:05

#### Services écoles primaires

### 63 Chauenne / Noironte / Audeux <> Chauenne École

##### ► Chauenne, Audeux et Noironte Écoles

Aller	Primaire 63	
	lun. mar. jeu. ven.	
Chauenne Trois Charmes	11:30	16:20
Noironte Place	11:35	16:25
Audeux Village	11:45	16:35
Chauenne Trois Charmes	11:55	16:45

##### ► Noironte / Chauenne / Audeux

Retour	Primaire 63	
	lun. mar. jeu. ven.	
Audeux Village	8:00	13:10
Noironte Place	8:05	13:15
Chauenne Trois Charmes	8:15	13:20
Noironte Place	8:20	13:30

### Rentrée scolaire École intercommunale Audeux – Chaucenne - Noironte 2025 - 2026

---

La rentrée scolaire 2025 est signe de changement avec un regroupement sur deux sites : deux classes à l'école de Chaucenne et deux classes à l'école de Noironte.

École de Chaucenne :

- Classe Petite Section / Moyenne Section : 25 enfants  
➔ Enseignante : Madame HELETA, suppléée par Madame MARLINGE.
- Classe Grande section / CP : 22 enfants  
➔ Enseignante : Madame GIRARD

École de Noironte :

- Classe CE1 / CE2 : 26 enfants  
➔ Enseignante : Madame THIERY
- Classe CM1 / CM 2 : 23 enfants  
➔ Enseignant : Monsieur LAURENT, suppléé par Monsieur MARÉCHAL

Un total de 96 enfants pour notre école intercommunale dont le directeur est Monsieur Thierry LAURENT.

---

Remise des cartes Avantages Jeunes par le CCAS le mercredi 17 septembre 2025 à 17h30.

Attention : la carte Avantages Jeunes sera remise uniquement au bénéficiaire !

